

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

**Dénomination :** CAAM OBLIG INTERNATIONALES

**Forme juridique :** Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français.

**Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :** Crédit Agricole Asset Management.

**Gestionnaire comptable par sous délégation :** CACEIS Fastnet.

**Durée d'existence prévue :** Créée le 28 février 1980 pour une durée de 99 ans

**Dépositaire et gestionnaire du passif:** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** Cabinet KPMG AUDIT.

**Commercialisateur :** Groupe Crédit Agricole, agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL -le Crédit Lyonnais.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

► **Classification :** Obligations et titres de créances internationaux.

► **Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan Government Bond Index Broad sur un horizon recommandé de placement de minimum 3 ans.

► **Indicateur de référence :**

L'indice JP Morgan Government Bond Index Broad est composé de titres obligataires gouvernementaux internationaux dont la notation minimum est BBB- sur l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et Baa3 sur l'échelle Moody's (catégorie *Investment Grade*). Exclusivement à taux fixe, les émissions doivent avoir une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. L'indice n'est pas couvert contre le risque de change.

► **Stratégie d'investissement :**

Dans un univers d'investissement international, la SICAV offre une gestion active sur les marchés de taux et de changes.

## CAAM OBLIG INTERNATIONALES

Afin de sur-performer l'indice de référence, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises. Elle a en outre recours à une diversification limitée sur les marchés émergents.

Cette recherche de sur-performance repose sur sept axes majeurs de valeur ajoutée :

- la sensibilité globale du portefeuille ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents marchés obligataires ;
- l'allocation de sensibilité entre les différents segments des courbes de taux ;
- l'allocation sur le crédit émergent ;
- la sélection de titres ;
- l'allocation devises ;
- le trading.

Un contrôle global et précis du risque s'effectue au travers du contrôle de la Tracking Error ex-ante de la SICAV (annuelle, à 66% de niveau de confiance) par rapport à son indice de référence. Celle-ci se trouvera dans une fourchette de 3 à 6%, tout en étant à un niveau moyen de 4,5% l'an dans des conditions normales de marché.

Pour investir sur les différents marchés, la SICAV utilise les devises et les instruments financiers suivants : titres vifs de taux, dérivés, dérivés intégrés, et acquisitions et cessions temporaires de titres. La sensibilité est gérée activement dans une fourchette [0, +8].

La SICAV peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts d'OPCVM ou de fonds d'investissement.

L'engagement de l'OPCVM est limité à 100% de l'actif.

### ► Profil de risque :

Les principaux risques encourus sur la SICAV sont :

Risque de taux : il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux dé coulant des variations de taux d'intérêts. La SICAV est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et +8.

Risque de change : existence d'un risque de change pour l'investisseur résident de la zone euro.

Risque de crédit : la détention de titres obligataires privés peut générer un risque de crédit. Néanmoins, ce risque est limité par la qualité des titres détenus.

Restriction de liquidité : la SICAV est principalement investie au travers de titres, de produits dérivés ou de devises offrant les meilleures conditions de liquidité quelles que soient les conditions de marché. La SICAV reste marginalement vulnérable (+/- 10% de l'actif du portefeuille) à un risque de liquidité sur ses positions en titres vifs non-OCDE.

Effets possibles de l'utilisation des dérivés sur le profil de risque : l'utilisation des dérivés est totalement intégrée à la gestion du portefeuille soit comme substituts à des titres vifs, soit comme instruments de gestion à part entière. Les dérivés ne sont en revanche pas utilisés en vue de générer un effet de levier qui permettrait au portefeuille d'être exposé au-delà d'une fois l'actif.

Risques d'évolution potentielle de certains éléments (fiscalité) : Une veille réglementaire sur la fiscalité est assurée avec pour objectif de déterminer les éventuelles retenues à la source sur les instruments du portefeuille et en tenir compte lors des décisions d'investissement.

Risque en capital : l'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être totalement restitué.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Souscripteurs recherchant une performance liée aux marchés de taux mondiaux.

Action I : plus particulièrement les institutionnels

Action P : plus particulièrement les particuliers

La durée minimum de placement recommandée supérieure à trois ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire

## **CAAM OBLIG INTERNATIONALES**

de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### 1 - Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM :	Valeur liquidative x Nombre d'actions	3 % maximum l'action P
		3 % maximum l'action I euro et USD
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : Arbitrage le même jour par rachat d'autres OPCVM dont la liste est disponible auprès de la société de gestion	Valeur liquidative x Nombre d'actions	0,20% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : En cas de rachat suivi d'une souscription le même jour, pour un même montant et sur un même compte, sur la base de la même valeur liquidative, le rachat et la souscription s'effectuent sans commission.

### 2 - Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Actions P : 1 % TTC maximum l'an
		Actions I USD et euro : 0,80%TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	Actions P : 20% de la performance au-delà de JP Morgan GBI Broad + 2,80%
		Actions I USD et euro : 20% de la performance au-delà de JP Morgan GBI Broad + 2,80%
Commissions de mouvement : Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 1 € par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les

## CAAM OBLIG INTERNATIONALES

Dépositaire 100%		instruments (titres, change...) Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place.
------------------	--	---

### Commission de surperformance :

La sur-performance de chaque type d'action de la SICAV par rapport au taux de référence est déterminée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative après prise en compte des frais de gestion et de fonctionnement et avant prise en compte de la commission de sur-performance. Le taux de référence est le JP Morgan GBI Broad majoré de 2,80% par an et diminué du taux réel des frais de gestion et de fonctionnement appliqué à chaque type d'action.

A chaque détermination de la valeur liquidative d'une action, un calcul de sur-performance ou de sous-performance est effectué pour toutes les valeurs liquidatives de cette action établies depuis le début de l'exercice en cours (calcul du 01 octobre de l'année n au 30 septembre de l'année n+1, exceptionnellement pour l'exercice du 01 octobre 2005 au 30 septembre 2006, le calcul débutera le 01 janvier 2006).

Pour chaque valeur liquidative de chaque action enregistrée depuis le début de l'exercice et faisant l'objet d'une sur-performance, un montant positif ou négatif respectivement en cas de collecte (souscriptions supérieures aux rachats) ou de décollecte (rachats supérieurs aux souscriptions) est déterminé. Pour chaque valeur liquidative de chaque action enregistrée depuis le début de l'exercice faisant l'objet d'une sous-performance et/ou d'une absence de collecte ou de décollecte, le montant est nul.

Lors de la mise en place de ce calcul en cours de vie de la SICAV, au premier jour de calcul d'une sur-performance, l'actif net de la SICAV du jour sera considéré comme une collecte.

A chaque détermination de la valeur liquidative de chaque action, si la somme des montants ainsi calculés est positive, une commission de sur-performance est provisionnée et se substitue à la provision précédente. Dans le cas contraire, aucune commission de sur-performance n'est provisionnée.

Le montant positif ou négatif, associé à chaque valeur liquidative de chaque action, est égal au produit du coefficient de sur-performance (20%), par le montant de chaque collecte ou décollecte et par la sur-performance (en %) de cette action par rapport au taux de référence.

La commission de sur-performance sera perçue à la clôture de chaque exercice, en cas de mise en place de ces frais en cours d'exercice, ceux-ci ne seront pas perçus à la clôture de l'exercice mais à l'échéance de l'exercice suivant.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV.

### **Régime fiscal :**

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Modalités de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures 25. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

Les souscriptions et les rachats pourront être réalisés à travers des actions libellées en Euro ou en Dollar US. Le cours de la devise de référence sera le fixing du jour de calcul de la valeur liquidative. Les rachats ne pourront s'effectuer que dans la devise de souscription.

Des fractions d'actions peuvent être souscrites ou rachetées par millièmes sur les actions I et P.

Etablissements en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat : agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, agences LCL- le Crédit Lyonnais en France, Crédit Agricole Asset Management et CACEIS Bank.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.*

Périodicité de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré.

La valeur liquidative de la SICAV est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management et sur son site Internet ([www.ca-assetmanagement.fr](http://www.ca-assetmanagement.fr)), sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole ([www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr)).

► **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de septembre de chaque année. Date de clôture du premier exercice : dernier jour de bourse du mois de septembre 1980.

► **Modalité de détermination et d'affectation des revenus :** Les revenus sont capitalisés et /ou distribués. Distribution annuelle pour les actions D.

**Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative de la SICAV est disponible sur simple demande auprès de Crédit Agricole Asset Management, sur son site Internet ([www.ca-assetmanagement.fr](http://www.ca-assetmanagement.fr)) et sur le site Internet du Groupe Crédit Agricole ([www.credit-agricole.fr](http://www.credit-agricole.fr))

**Devise de libellé des actions :**

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Valeur liquidative d'origine	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
ACTION I	<b>FR0010032573</b>	Distribution : D et / ou Capitalisation :C	Euro	38,11€ (250F)	100 actions	1 action	Institutionnels
	<b>FR0010033217</b>	Distribution : D et / ou Capitalisation :C	Usd	38,11€ (250F)	100 actions	1 action	

## CAAM OBLIG INTERNATIONALES

<b>ACTION P</b>	<b>FR0010156604</b>	Capitalisation :C	Euro	100€	1 action	1 millième d'action	Particuliers
-----------------	---------------------	-------------------	------	------	----------	---------------------	--------------

Les Valeurs Liquidatives d'origine : 250 F (38.11€) sur l'action I et 100€ sur l'action P

**Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 27 décembre 1979. Il a été créé le 28 février 1980.

### INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

*Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :*

*Crédit Agricole Asset Management –Service Clients – 90, boulevard Pasteur – 75015 PARIS*

*Date de publication du prospectus : 24/11/2006.*

*Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.*

*Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.*

# CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR I

C/D

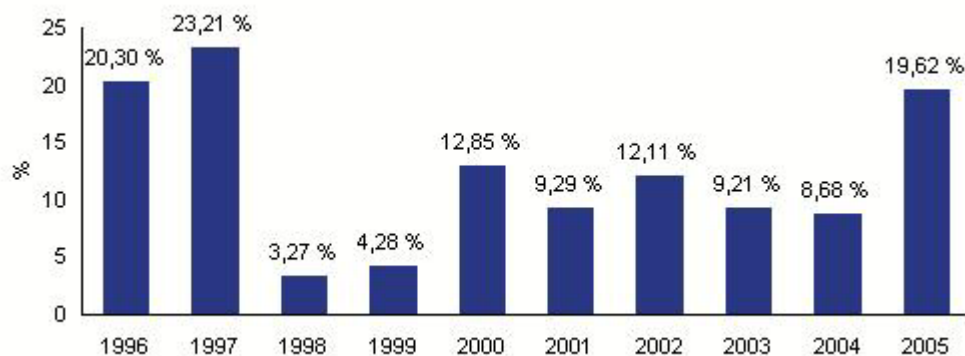
Devise de référence: EUR

**AVERTISSEMENT**

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## ■ PERFORMANCES AU 30/12/05



## ■ PERFORMANCES AU 30/12/05

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM OBLIG INTERNATIONALES EUR I</b>	19,62%	12,39%	11,69%
<b>100.00% JPM GLOBAL BROAD</b>	7,86%	2,01%	2,48%

## ■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/12/05

Frais de fonctionnement et de gestion	-
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	-
Commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	-

## ■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/12/05

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	7,76%
Titres de créance	9,88%

## ■ DATE DE PUBLICATION 27/07/06